

Bordereau de signature

pv cm juin

Signataire	Date	Annotation
Pastell Pastell, Pastell	30/06/2022	Action : Visa
Antoine BENOIT, Maire de la ville de AUDRESSELLES	01/07/2022	Action : Signature  Certificat au nom de <u>Antoine BENOIT</u> (COMMUNE DAUDRESSELLES) , émis par <u>CertEurope eID User</u> , valide du 22 sept. 2020 à 14:54 au 22 sept. 2023 à 14:54.
Pastell		Action : Fin de circuit

Dossier de type : AUDRESSELLES ACTES // signature directe



Commune d'Audresselles



CONSEIL MUNICIPAL

7 juin 2022



PROCES VERBAL

Du 7 juin 2022

A 18 h 30

A la du conseil municipal en mairie

Signé par : Antoine BENOIT Le Maire
Date : 01/07/2022
Qualité : Maire de la Ville de AUDRESSELLES
Antoine BENOIT



1) Décision modificatif budget commune

Le conseil municipal a supprimé le CCAS en 2021, il convient de réattribuer l'excédent de 1 779.69 € à l'article 6238 « Divers ».

Décision du vote du conseil > unanimité

2) Délibération portant sur la mise en place de la part supplémentaire IFSE Régie dans le cadre du RIFSEEP

Des agents de la commune perçoivent des paiements en espèce issus des droits de place du marché ou des droits de place concernant le terrain de Camping.

A ce titre ils reçoivent une indemnité de la commune pour ce service rendu.
Exemple pour 1220 € encaissés/mois > 110 euros indemnité annuelle

Cette indemnité appelée IFSE Régie doit être intégrée dans la part fonctions du RIFSEEP dénommée IFSE

Décision du vote du conseil > unanimité

3) Délibération portant sur la suppression de postes

Il s'agit :

- 1 poste agent territorial école maternelle 2^{ème} classe
- 1 poste adjoint administratif
- 1 poste adjoint technique

Ces 3 postes ont fait l'objet d'avancement prévu par l'administration.
Il convient donc de supprimer ces 3 postes en créant 3 postes avec des nouveaux échelons.

Décision du vote du conseil > unanimité

4) Délibération fixant le régime des astreintes

Cette délibération concerne les agents du camping qu'en dehors de leurs heures de travail doivent répondre à la clientèle en cas d'urgence.

Il est proposé une indemnité de 121 € brut/semaine et 22 € brut/intervention de nuit.

Après discussion du conseil, comme les 2 agents n'ont pas commencé la saison en même temps.

Il est convenu d'adapter ce système avec les semaines réellement effectuées par chaque agent.

Remarque de Xavier RINGO :

- Un agent du camping a effectué plus d'heures pendant un mois pour pallier l'absence de son collègue, ne peut-on pas le payer ces heures en heure supplémentaire.

Réponse de Monsieur le maire :

- Nous avons la possibilité de payer ces en heure complémentaire.

Décision du vote du conseil > unanimité

Compte rendu de la délégation générale du maire

Vu sa délégation qui a été accordé à monsieur le maire le 8 juin 2020, il indique avoir signé une convention avec le syndicat des eaux de Quesques pour assurer diverses prestations

- Contrôle des bornes incendie
- Contrôle des PEI en présence d'un représentant du SDIS
- Contrôle visuel de la capacité d'expiration des PEI en présence d'un représentant du SDIS.

Secrétaire de séance / Xavier RINGO